

A n n e x e

A n h a n g

au procès-verbal n° 05

du 10 mai 2012

zum Stadtratsprotokoll Nr. 05

vom 10. Mai 2012



Réponse

à l'interpellation urgente 20120061, Béatrice Sermet-Nicolet / Peter Isler, Groupe socialiste «Déploiement d'un réseau à fibre optique en ville de Bienne»

La présente interpellation urgente invite le Conseil municipal à répondre à des questions liées à la construction par Swisscom d'un réseau à fibres optiques en ville de Bienne.

Introduction

Depuis 2008, des clarifications de grande ampleur d'ordre technique et économique sont réalisées à Bienne en relation avec un réseau FTTH (fiber to the home).

Dès octobre 2010, dans le cadre des dites clarifications, des négociations intensives ont été menées à ce propos avec Swisscom. Elles n'ont abouti malheureusement à aucun résultat en raison de conditions économiques très peu attrayantes et, en fin de compte, à la décision de renoncer à un partenariat avec Swisscom et à la construction en commun d'un réseau FTTH. Par ailleurs, Swisscom a rejeté une demande d'Energie Service Biel/Bienne (ESB) concernant une utilisation partielle du réseau (une fibre par ménage pour ses propres besoins, p. ex. pour le «smart metering»* et/ou le «smart grid»**).

Selon les informations fournies par Swisscom, un réseau FTTH va être construit à Bienne jusqu'en 2015, et ce, sous forme de partenariat ou non. L'on part donc du principe que la population biennoise va ainsi continuer à disposer d'un réseau de télécommunications performant.

Dans le cadre de divers organes et coopérations, ESB a la possibilité d'échanger des informations avec d'autres villes et, ainsi d'avoir connaissance de stratégies et de projets de réalisation les plus divers. Il résulte de ces informations que Swisscom construit actuellement des réseaux FTTH dans 37 villes, dont 14 en partenariat avec les villes et les services industriels concernés, mais en régie propre pour les 23 autres villes.

1. *Le Conseil municipal a-t-il connaissance des intentions et des plans de Swisscom ?*

Dans le cadre des demandes de permis de construire, Swisscom informe les instances compétentes à Bienne. La Direction des travaux publics et ESB sont donc en possession des informations fournies par Swisscom.

2. *A-t-il entrepris des démarches afin d'envisager la mise en place d'un réseau unique répondant aux besoins de Swisscom et de la Ville de Bienne ?*

Par arrêté 188 du 11 mars 2011, le Conseil municipal a décidé de ne pas réaliser son propre réseau FTTH et de ne pas entrer en matière non plus sur une coopération y afférente avec Swisscom. Cela permet d'éviter explicitement toute construction d'un deuxième réseau FTTH par ESB.

3. *Les autorités de la Ville de Bienne sont-elles d'avis qu'il est stratégiquement important de garder (totalement ou partiellement) la propriété d'un réseau à fibre optique, comme elle le fait pour les réseaux d'électricité, de gaz et d'eau ?*

Il ressort clairement de l'article 12 du Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne (ESB) approuvé par le Conseil de ville, et compte tenu des décisions du Conseil municipal (cf. réponse à la question 2 ci-avant), que le réseau de télécommunication ne saurait être aliéné, étant donné que le réseau existant sert aux besoins de l'approvisionnement en électricité et en gaz ainsi qu'à l'alimentation en eau. Une utilisation commune est toutefois tout à fait possible, et certains tronçons ont d'ailleurs été

* Lecture à distance des compteurs en remplacement d'une lecture manuelle par des lecteurs de compteurs.

** Commande de la consommation auprès des clients finaux, afin de compenser partiellement la production d'électricité imprévisible issue d'énergies renouvelables, en particulier à partir d'éoliennes et d'installations photovoltaïques.

réalisés à des fins commerciales. Sans une utilisation conjointe des fibres optiques dans des câbles communs, ces derniers n'auraient aucun intérêt pour des tiers.

Conclusion: compte tenu de ses besoins spécifiques, ESB doit conserver également, comme ces 40 dernières années d'ailleurs (jusqu'ici réseau de cuivre parallèle à Swisscom), ses propres liaisons de télécommunication nécessaires à l'exploitation des réseaux.

4. Quelle est la stratégie de la ville, respectivement d'ESB, en matière de déploiement d'un réseau FTTH, dans l'optique de l'introduction de la lecture à distance des compteurs d'énergie (smart-metering) ?

Jusqu'à présent, ESB n'a développé aucun plan d'extension inhérent à un propre réseau à fibres optiques compte tenu de futures exigences liées au système «smart-Metering». En raison du manque de normes y afférentes, les futurs besoins liés au «smart-Metering» et à «smart-Grid» ne sont pas encore fixés. Vu les objets raccordés (stations transformatrices, sous-stations, etc.), le réseau à fibres optiques exploité par ESB dispose d'une base solide pour couvrir à l'avenir une partie des liaisons de télécommunication.

5. Dans le cas où des contacts auraient déjà eu lieu entre la ville et Swisscom, qu'elle est la situation actuelle des discussions et quand le Conseil municipal pense-t-il pouvoir présenter une solution commune pour la mise en commun des infrastructures à fibres optiques ?

En date du 7 octobre 2010, Swisscom a présenté les conditions-cadre pour une réalisation commune. Après un examen approfondi, le Conseil municipal est parvenu à la conclusion que les conditions financière étaient très désavantageuses pour la Ville de Bienne et en plus liées à de grands risques. Comme il ressort de la réponse à la question 2 ci-avant, la société Swisscom a répondu qu'elle ne pouvait pas soumettre d'offre relative à la demande d'ESB concernant un contrat de location à long terme d'une fibre.

Par la suite, le Conseil municipal a décidé de ne pas réaliser son propre réseau FTTH et de ne pas entrer en matière non plus sur une coopération y afférente avec Swisscom (cf. ACM 188 du 11 mars 2011). Grâce à la construction d'un réseau FTTH par Swisscom, la population biennoise bénéficie d'un réseau de télécommunication performant, aussi sans engagement supplémentaire de la Ville de Bienne.

6. Dans la planification financière de la ville figurait en 2011 un montant de 57 mio (?) pour des investissements dans le domaine de la fibre optique. Pour quelles raisons de montant ne figure-t-il plus dans la planification 2012 ?

Selon l'ACM 188, le Conseil municipal a décidé de ne pas réaliser son propre réseau FTTH et de ne pas entrer en matière non plus sur une coopération y afférente avec Swisscom. Par conséquent, le poste correspondant a été biffé de la planification des investissements.

Bienne, le 30 mars 2012

Au nom du Conseil municipal

Le maire:

La chancelière municipale:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe: interpellation urgente 20120061

Eing. 13. Feb. 2012

Interpellation urgente SP / *Direction de la sécurité*
PSR

Stadtkanzlei/Chancellerie municipale

Déploiement d'un réseau à fibre optique en ville de Bienne**Préambule**

Depuis le printemps 2011, Swisscom procède à la construction d'un réseau à fibre optique en ville de Bienne. Le but de l'entreprise est de raccorder tous les bâtiments (entreprises et ménages) à ce réseau FTTH (Fiber To The Home) d'ici la fin 2016, afin de pouvoir offrir à ses clients des services de communication rapides et de qualité.

De son côté, la Ville de Bienne, par l'entremise de ESB, exploite déjà un réseau à fibre optique pour ses propres besoins. Ce réseau devrait être étendu dans les prochaines années jusque dans les ménages afin de pouvoir être utilisé pour la lecture à distance des compteurs d'énergie.

Il est important que la Ville de Bienne assure le contrôle d'un tel réseau. Le risque de voir la mise en place de deux réseaux similaires redondants est réel. Il est important d'éviter la mise en place de deux infrastructures identiques en parallèle et des investissements inutiles.

Questions

Dans cette optique, le Conseil municipal est prié de prendre position sur les points suivants:

1. Le Conseil municipal a-t-il connaissance des intentions et des plans de Swisscom ?
2. A-t-il entrepris des démarches afin d'envisager la mise en place d'un réseau unique répondant aux besoins de Swisscom et de la Ville de Bienne ?
3. Les autorités de la Ville de Bienne sont-elles d'avis qu'il est stratégiquement important de garder (totalement ou partiellement) la propriété d'un réseau à fibre optique, comme elle le fait pour les réseaux d'électricité, de gaz et de l'eau ?
4. Quelle est la stratégie de la ville, respectivement d'ESB, en matière de déploiement d'un réseau FTTH, dans l'optique de l'introduction de la lecture à distance des compteurs d'énergie (smart metering) ?
5. Dans le cas où des contacts auraient déjà eu lieu entre la ville et Swisscom, qu'elle est la situation actuelle des discussions et quand le Conseil municipal pense-t-il pouvoir présenter une solution commune pour la mise en commun des infrastructures à fibre optique ?
6. Dans la planification financière de la ville figurait en 2011 un montant de 57 mio (?) pour des investissements dans le domaine de la fibre optique. Pour quelles raisons ce montant ne figure-t-il plus dans la planification 2012 ?

Développement

Pour se connecter à l'internet, les entreprises et les ménages biennois peuvent choisir actuellement entre brancher leur modem sur la prise téléphonique ou sur celle d'un télé-réseau de leur choix. Les informations passent alors par les lignes téléphoniques ou les câbles coaxiaux du télé-réseau. Un réseau à fibre optique permet de transmettre de plus grands volumes de données, à des débits plus élevés. Certaines villes, même plus petites que Bienne, installent déjà sur leur territoire des réseaux FTTH. A ce jour, par exemple, Swisscom a déjà conclu des contrats de coopération avec les distributeurs d'énergie des cantons de Fribourg et Genève et les Services Industriels des villes de Bâle, Lucerne, Winterthur, Coire, Herisau, Berne et Zurich.

Le déploiement d'un réseau de fibre optique à Bienne, ville de la communication, s'impose afin de pouvoir couvrir les besoins en bande passante des entreprises et des particuliers, cela dans le but d'assurer le développement économique et la compétitivité la ville. Le déploiement du réseau FTTH constituera un atout important pour la ville qui compte un grand nombre d'entreprises, petites, moyennes et multinationales. Cette infrastructure s'inscrira dans l'offre d'un service public. Par conséquent, il est particulièrement important que les pouvoirs publics en soient les initiateurs et les garants afin d'éviter qu'un réseau se construise de manière non coordonnée par des entreprises privées et lui échappe complètement.

Or, à Bienne le risque que le réseau de Swisscom soit redondant avec le backbone déjà installé par ESB est réel. Ainsi, la ville perdrait le contrôle du réseau de communication du futur.

Il est donc primordial que le modèle choisi par la ville permette de déployer une infrastructure ouverte et d'éviter un monopole structurel de Swisscom sur le réseau de fibre optique biennois ou la construction de deux réseaux redondants. A terme, un réseau unique pourra être ouvert à d'autres prestataires de service. ESB en sera également bénéficiaire, elle qui devra échanger des données avec tous ses clients biennois pour la lecture à distance des compteurs de consommation d'énergie.

Pour le PS

Béatrice Sermet-Nicolet

Peter Isler